*Le présent document ne présente qu’un caractère indicatif et ne saurait engager la responsabilité, à quelque titre que ce soit, d’Infogreffe. Les personnes désirant rédiger de tels documents pourront s’inspirer de la rédaction du modèle présenté ci-après tout en les adaptant à leur propre situation, ou à celle de leurs clients.*

**ASSEMBLEE GENERALE [ORDINAIRE/EXTRAORDINAIRE/MIXTE]**

**DU [*D*ATE COMPLETE]**

**FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Ce formulaire doit être adressé à [NOM, ADRESSE POSTALE ET ADRESSE ELECTRONIQUE DE L’ORGANISATEUR DE L’ASSEMBLEE] avant la date limite de réception le [DATE].

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DES TITRES :

Nom ou dénomination : [IDENTITE OU DENOMINATION TITULAIRE]

Domicile ou siège social : [ADRESSE OU SIEGE SOCIAL TITULAIRE]

Propriétaire\*

Usufruitier(ère)\*

Nu(e)-propriétaire\*

De [NOMBRE DE TITRES] actions [NOMINATIVES OU AU PORTEUR] de la société [NOM DE LA SOCIETE],

Ainsi que l'atteste l'inscription de ces actions à son compte tenu par la Société.

Le titulaire des titres soussigné,

Après avoir pris connaissance du texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée Générale [Ordinaire/Extraordinaire/Mixte] susvisée et de l'avis inséré à la fin du présent formulaire, émet le vote suivant pour chacune des dites résolutions.

**PREMIERE RESOLUTION\***

POUR

CONTRE

ABSTENTION

**DEUXIEME RESOLUTION\***

POUR

CONTRE

ABSTENTION

**TROISIEME RESOLUTION\***

POUR

CONTRE

ABSTENTION

**QUATRIEME RESOLUTION\***

POUR

CONTRE

ABSTENTION

**CINQUIEME RESOLUTION\***

POUR

CONTRE

ABSTENTION

*Si "Il y a une sixième résolution" est vrai, conserver le paragraphe suivant :*

SIXIEME RESOLUTION\*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

*Si "Il y a une septième résolution" est vrai, conserver le paragraphe suivant :*

SEPTIEME RESOLUTION\*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

\*Rayer les mentions inutiles

Fait à [VILLE]

Le [DATE]

[SIGNATURE DU TITULAIRE]

**IMPORTANT : AVIS A L'ACTIONNAIRE**

RAPPEL DES DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

En application des dispositions des articles R225-76 à R225-78 du Code de commerce, l'actionnaire est informé que :

- Le présent formulaire de vote devra être reçu par la Société au moins trois jours avant la réunion de l'Assemblée, sauf délai plus court prévu par les statuts. Les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

- Ce formulaire vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour ;

- Toute abstention exprimée dans le présent formulaire ou résultant de l'absence d'indication sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution concernée ;

- L'indication de deux votes contradictoires au regard d'une même résolution vaudra un vote défavorable à l'adoption de cette résolution ;

Conformément aux dispositions de l'article R225-77 alinéa 2 du Code de commerce, le formulaire reçu par la Société doit contenir les mentions suivantes :

- les nom, prénom usuel et domicile de l'actionnaire ;

- la signature, manuscrite ou électronique, de l’actionnaire ou de son représentant légal ou judiciaire.

En aucun cas, l'actionnaire ne peut retourner à la Société, à la fois, la formule de procuration et le formulaire de vote par correspondance. En cas de retour des deux documents, la formule de procuration sera prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.